

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 20 JUILLET 2016

L'an deux mil seize, le seize juillet, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt juillet deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- Tarif cantine scolaire repas adulte
- Suppression et création poste ATSEM 1^{ère} classe
- Choix prestataire entretien bâtiments communaux
- Avenant à la convention de service commun pour l'Instruction des Autorisations du Droit des Sols
- Choix entreprise pour projet aménagement d'un équipement multisports
- Demande de subvention au Conseil Régional pour aménagement de l'aire de jeux
- Validation PADD
- Fusion SIEPRO – SIERO
- Participation financière pour étudiants
- Participation citoyenne : autorisation signature convention
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise – LABOUE Jean - HERBEAUX Etienne – CLAUSE Muriel – BARBOT Claire – MIRETTI Josiane – LE JOSSEC Cyril - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe - HENRIET Philippe –
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration

BOEGLIN Isabelle à QUENTIN Virginie

COENON Guy à CLAUSE Muriel

RETIF Corinne à HENRIET Philippe

Absents non excusés : GASSELIN Sylvia – SCHLICH Daniel – HUILIO Virginie

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Par rapport au compte-rendu de la dernière réunion, Marie-Lise Altur tient à préciser que la communication pour la manifestation organisée dans le cadre de la Libération du Canton d'Anet était à charge de l'association organisatrice, le Comité des Fêtes d'Anet.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme : validation du plan d'aménagement et de développement durables (PADD)

Madame le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 28 novembre 2014, a été prescrit le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après présentation du PADD par Mmes LERET et RIVEREAU, chargées de mission PLU au sein de l'Agglomération du Pays de Dreux,

Considérant l'article L151-5 du Code de l'Urbanisme selon lequel le PLU comporte un Projet d'Aménagement et de Développement Durables, et répondant à plusieurs objectifs :

- Il définit des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en état des continuités écologiques,
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain,
- Il exprime l'intérêt général,
- Il est une pièce indispensable du PLU et doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme.

Considérant que l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme prévoit un débat au sein du Conseil Municipal de la commune sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de débattre sur ces orientations générales ainsi que sur les objectifs issus des réunions avec les Personnes Publiques Associées et de la Commission Urbanisme chargée de ce dossier.

Considérant que les orientations générales s'organisent en quatre axes :

Axes	Orientations générales	Condensé du débat
Préserver le patrimoine naturel, agricole et paysager	Préserver les grandes entités paysagères qui font l'identité de la commune Préserver les continuités écologiques terrestres et aquatiques	Accord sur cette orientation
Encadrer la croissance démographique et le développement urbain au regard des équipements présents sur la commune dans une optique de développement harmonieux du territoire	Encadrer la croissance démographique et préserver le cadre de vie Encadrer le développement urbain de la commune Respecter le patrimoine architectural, historique et agricole	Accord sur cette orientation
Soutenir l'activité locale	Pérenniser l'activité agricole Développer l'activité touristique Soutenir l'activité économique Protéger la forêt de Dreux et les lisières forestières	Accord sur cette orientation
Rechercher un fonctionnement équilibré des déplacements	Optimiser les réseaux et leurs usages Mettre en valeur le réseau de déplacements doux	Accord sur cette orientation

Le Conseil Municipal d'Abondant,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L151-1 à L151-2, L152-9, L153-1 à L153-3,

Vu la délibération du 28 novembre 2014 prescrivant l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir débattu, par 15 voix pour et 1 abstention,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en application de l'article L153-12 du Code de l'Urbanisme.

Conformément à l'article L153-11 du code de l'urbanisme, la commune peut, à compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan.

Tarif cantine scolaire repas adulte

Il est rappelé que lors de la dernière réunion de conseil municipal il a été décidé d'augmenter le prix du repas à la cantine scolaire pour les élèves.

Il a été omis de revoir le tarif adulte (enseignants déjeunant à la cantine).

Il est proposé de fixer le tarif du repas adulte à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 à 5,15 Euros (au lieu de 5,06 Euros), soit une augmentation de 1,8%.

Le Conseil, par 15 voix pour et 1 voix contre, décide de fixer le prix du repas adulte à la cantine scolaire à 5,15 Euros, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017.

Suppression et création poste ATSEM 1^{ère} classe

Une ATSEM a demandé la réduction de son temps de travail de 3 Heures.

Cependant cet agent étant un agent affilié à l'IRCANTEC, le comité technique du centre de gestion doit être saisi avant décision du conseil municipal. La prochaine réunion de ce comité étant programmée le 22 Septembre, cette décision est ajournée.

Choix prestataire entretien des bâtiments communaux

Une résiliation à titre conservatoire a été adressée au prestataire actuel, l'ENTRETIEN afin d'effectuer un appel d'offres pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire, la mairie et la salle polyvalente – salle de sports.

Trois entreprises ont été consultées et le résultat des offres, sur une base annuelle, est le suivant :

- Entreprise l'ENTRETIEN : 31.339 Euros HT
- Entreprise NETTOYAGE 27 : 30.401 Euros HT
- Entreprise GSF : 31.269 Euros HT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le résultat des offres, retient l'entreprise NETTOYAGE 27.

Avenant à la convention de service commun pour l'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès à u logement et un urbanisme rénové (ALUR), notamment son article 134

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 5211-4-2 et suivants, permettant en dehors des compétences transférées à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article R 423-15, autorisant une commune compétente en matière d'urbanisme à charger un EPCI d'instruire les actes d'urbanisme relevant normalement de ses compétences,

Vu la délibération n°2015-33 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 26 janvier 2015, portant sur l'extension du service commun d'urbanisme intercommunal,

Vu la délibération du conseil municipal d'ABONDANT en date du 29 Mai 2015 autorisant la signature de la convention pour la création d'un service commun pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit du sol avec l'Agglomération du Pays de Dreux,

Vu la délibération n°2016-10 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux en date du 1^{er} février 2016, portant modification tarifaire d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols,

Considérant la nécessité de réajuster le financement du service commun d'instruction du droit des sols, afin que les engagements conventionnels soient garantis,

Considérant l'avenant ci-annexé,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser le Maire à signer tous les documents dont l'avenant ci-annexé pour exécuter la présente délibération
- De donner pouvoir au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Choix entreprise pour projet aménagement d'un équipement multisports

1) Plateforme en enrobé

Trois entreprises ont répondu

- EUROVIA pour un montant de 48.626,60 Euros HT
- PIGEON pour un montant de 33.575,28 Euros HT
- MUSCI pour un montant de 31.302,40 Euros HT

Par 14 voix pour et 1 abstention, l'entreprise MUSCI est retenue

2) Equipement multisports

- AGORESPACE pour un montant de 47.000 Euros HT
- ACL SPORT NATURE pour un montant de 33.687,30 Euros HT
- PCV Collectivités pour un montant de 32.360 Euros HT

Compte-tenu de la comparaison des offres et de la visite à Thimert-Gâtelles d'un terrain déjà équipé, la commission propose de retenir l'offre d'Agospace.

Par 14 voix pour et 1 abstention, l'entreprise AGORESPACE est retenue.

Demande de subvention au Conseil Régional pour aménagement de l'aire de jeux

Madame le Maire propose, dans le cadre du projet d'aménagement des abords du groupe scolaire (aire de jeux - tranche 2015, terrain multisports – tranche 2016 et vestiaires sportifs – tranche 2017) de solliciter une subvention du Conseil Régional du Centre Val de Loire dans le cadre du contrat régional de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Demande de subvention au Conseil Départemental – CDDI phase 2

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déposer le dossier de demande de subvention au titre du CDDI pour la 2^{ème} phase de travaux (parking et aire de jeux), le plan de financement se décomposant de la façon suivante :

COUT HT DES TRAVAUX	418.697 Euros
SUBVENTION REGION (sur aire de jeux – 40% de 112.890 Euros)	45.100 Euros
SUBVENTION CAF (sur aire de jeux – 20% de 42.569 Euros)	8.513 Euros
SUBVENTION CDDI (31% de 418.697 Euros)	126.796 Euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la deuxième tranche de travaux du projet d'aménagement des abords du groupe scolaire (parking et aire de jeux) et sollicite l'aide financière du conseil départemental au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2013-2016.

Demande de subvention au Conseil Départemental – CDDI phase 3

Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal 2013-2016 pour la 3^{ème} phase du projet d'aménagement des abords de l'école portant sur la création d'un parking arboré.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour solliciter l'aide financière du conseil départemental pour cette troisième phase d'aménagement des abords de l'école,

Fusion SIEPRO – SIERO

Dans le cadre de la fusion SIEPRO – SIERO, il sera nécessaire d'approuver les nouveaux statuts du SIE-ELY et cette fusion. Mais cette délibération est ajournée, car il faut attendre que la Préfecture saisisse les communes pour avis.

Participation financière pour étudiants

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a été saisie de deux demandes d'aide financière par des étudiants

- 1) Pour mention très bien au bac : réponse non à l'unanimité par les membres du conseil municipal
- 2) Pour intégration du Pôle France Jeune Picardie de Football Américain à Amiens : Iliès Johns
Coût de la scolarité :
 - Internat et scolarité (terminale) 4000 Euros
 - Transport 1800 Euros
 - Equipements 500 Euros, soit un total 6300 Euros
Subvention Fédération 1350 Euros

Madame le Maire propose une participation de 250 Euros pour l'équipement.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour verser la participation de 250 Euros à M. et Mme Johns, pour leur fils Iliès

Participation citoyenne : autorisation signature convention

Madame le Maire rappelle que par délibération du 8 Décembre 2015, il avait été décidé de lancer la démarche participation citoyenne.

Afin de pouvoir poursuivre les étapes de ce dispositif, Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal afin d'avoir leur accord pour signer la convention correspondante.

Le Conseil, à l'unanimité, donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Marie-Lise ALTUR

En parallèle des Journées Européennes du Patrimoine a lieu le Circuit des Églises de l'Agglo du Pays de Dreux. Plus de 50 églises (dont celle d'Abondant) ouvriront leurs portes les 17 et 18 septembre. Concert par l'Harmonie de Bû à l'église Dimanche 18 Septembre à 16 heures.

Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

Commission Transport de l'Agglo

- 2000 enfants de maternelle et primaire transportés
- 4000 enfants de collèges et lycées transportés
- Sur 500 arrêts, il y en aurait 170 à aménager pour la mise en accessibilité (coût par arrêt : environ 10.000 Euros)
- Formulaire pour inscription année scolaire 2016-2017 vont être envoyés directement aux familles

Commission Enfance-Jeunesse de l'Agglo :

- Projet de convention commune-agglo pour répartition du fonds de soutien perçu dans le cadre des TAP
- Une formation sur l'animation va être proposée au personnel communal suivant les TAP

TAP : Elodie Maisons-Chevillard (gymnastique pour les enfants de maternelle) ne peut renouveler son contrat pour l'année scolaire 2016-2017

Regret de la présence de peu de membres du conseil municipal au pot de départ de Chantal Dupré.

Intervention d'Etienne HERBEAUX

Commission Déchets de l'Agglo

- Plus d'efforts demandés pour le tri sélectif
- Beaucoup de fréquentation à la déchetterie de Bû
- Pas possible d'augmenter le volume pour les artisans (limite à 3 m³ à Bû)
- 12.679 cartes établies pour les particuliers

Toujours des dépôts sauvages Rue de Fermaincourt. Dossier entre les mains de la DREAL

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

0 phyto : à partir de Janvier 2017.

14 Juillet : un point sera fait lors du pot de remerciements aux bénévoles le Vendredi 29 Juillet à 18H30

Intervention de Muriel CLAISE et Josiane MIRETTI

Remerciements aux bénévoles pour le 14 Juillet

Intervention de René DUVAL

Dans le cadre de 0 phyto, essais de désherbage au gaz et au vinaigre blanc

Intervention de Jean LABOUE

14 Juillet : peut-être penser à revoir la formule des tickets-repas du 14 Juillet, car des gens mal intentionnés ont dû frauder.

Signale une camionnette stationnée depuis plusieurs mois devant le 7 Rue de la Briquetterie, et la vitesse excessive de motos dans cette même rue.

.L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et dix minutes.

Le Maire,